



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 66 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport intermédiaire du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Il est présenté en application de la résolution 61/230 de l'Assemblée générale, du 22 décembre 2006, qui avait été adoptée après examen par l'Assemblée, à sa soixante-et-unième session, du rapport intermédiaire du Secrétaire général daté du 2 août 2006 (A/61/213).

La section I du rapport donne un bref aperçu des principaux faits nouveaux dans les domaines politique, social et économique survenus en Afrique depuis 1998. On y souligne les progrès considérables réalisés en matière de paix et de sécurité et, dans une certaine mesure, de développement. La section II présente une description des progrès accomplis par le système des Nations Unies l'année passée, en se concentrant en particulier sur la consolidation de la paix après les conflits et sur la nécessité de renforcer la capacité des organisations africaines.

* A/62/150.



En application de la résolution 61/230, le rapport présente également plusieurs propositions concrètes d'interventions et de plans que l'Organisation des Nations Unies pourrait envisager pour soutenir l'objectif d'une Afrique exempte de conflits en 2010. En conclusion, le rapport souligne qu'après une décennie de succès et de problèmes, il s'impose d'étudier en détail les engagements pris, les progrès réalisés et les enseignements tirés dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix et du développement en Afrique, et propose de procéder à un examen exhaustif des recommandations formulées dans le rapport de 1998.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Une décennie de succès et de problèmes	1–24	4
A. L'intervention en cas de conflit	5–14	4
B. Bâtir une paix durable et promouvoir la croissance économique	15–24	7
II. Les derniers faits nouveaux dans la lutte contre les causes des conflits	25–71	9
A. La prévention des conflits, le rétablissement de la paix et les affaires humanitaires	26–30	9
1. La médiation et la prévention	26–27	9
2. Les négociations de paix	28–29	10
3. La coordination humanitaire	30	10
B. Le maintien de la paix	31–41	11
1. La Côte d'Ivoire	31	11
2. Le Libéria	32–33	11
3. La Sierra Leone	34–35	11
4. Le Soudan	36–38	12
5. Le Darfour (Soudan)	39–40	12
6. La République démocratique du Congo	41	13
C. La consolidation de la paix après les conflits	42–67	13
1. Les stratégies de consolidation de la paix et de relèvement après les conflits	43–44	14
2. Les femmes et la paix et la sécurité	45–47	14
3. Les enfants et les jeunes	48–51	15
4. L'état de droit	52–54	15
5. Les armes légères	55–56	16
6. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration	57–58	16
7. Le VIH/sida	59–60	17
8. Les droits de l'homme	61–63	17
9. Les risques à la sécurité des réfugiés	64–67	18
D. Le renforcement des capacités en Afrique	68–71	19
III. Propositions concrètes d'interventions et de plans que l'Organisation des Nations Unies pourrait envisager pour soutenir l'objectif d'une Afrique exempte de conflits en 2010	72–74	20
IV. Conclusions et recommandations	75–79	21

I. Une décennie de succès et de problèmes

1. Le 25 septembre 1997, le Conseil de sécurité s'est réuni au niveau des ministres des affaires étrangères pour examiner la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Dans la déclaration du Président publiée le même jour (S/PRST/1997/46), il a fait observer que, malgré les progrès réalisés par certains États africains, le nombre et l'intensité des conflits armés sur le continent restaient un sujet de vive préoccupation, exigeant une réponse globale. En réponse à la demande exprimée par le Conseil dans la déclaration du Président, j'ai procédé à une analyse d'ensemble et ai présenté, en 1998, un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318).

2. Dans mon rapport, j'ai demandé aux dirigeants africains et à la communauté internationale de mobiliser la volonté politique nécessaire pour apporter des changements positifs sur le continent. En particulier, j'ai demandé à l'Afrique de démontrer qu'elle a la volonté de rechercher des solutions politiques plutôt que militaires aux problèmes; de prendre la gestion des affaires publiques au sérieux, en assurant le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, en consolidant la démocratisation et en encourageant la transparence et l'efficacité dans l'administration publique; et d'entreprendre les diverses réformes qui s'imposent pour promouvoir la croissance économique et s'y tenir. J'ai de même instamment prié la communauté internationale de rallier la volonté politique là où elle peut avoir le plus d'influence, et d'investir là où les ressources font défaut.

3. Pour canaliser ces efforts, j'ai avancé une série de recommandations de longue portée visant à réduire sensiblement les tensions politiques et la violence à l'intérieur des États africains et entre eux. Les rapports intermédiaires que j'ai présentés depuis 2000 montrent qu'une suite concrète a été donnée à certaines de ces recommandations, mais que d'autres n'ont pas encore obtenu les résultats escomptés.

4. En fait, malgré des succès remarquables dans l'application de certaines des recommandations formulées en 1998, les conditions fondamentales requises pour une paix et un développement durables n'ont pas encore été rassemblées comme il l'aurait fallu sur l'ensemble du continent. De sérieux obstacles à la consolidation de la paix et au développement (pauvreté extrême généralisée, faiblesse des institutions publiques, mauvaise gestion des ressources naturelles, insuffisance de la protection des droits fondamentaux de la personne) et des menaces de plus en plus graves liées au changement climatique demeurent de gros problèmes.

A. L'intervention en cas de conflit

5. De nos jours, l'Afrique souffre de beaucoup moins de conflits armés qu'il y a 10 ans, mais un cinquième de la population continue toutefois de vivre dans des zones touchées par des conflits. En 1998, lorsque j'ai présenté mon rapport sur les causes de conflit en Afrique, 14 pays étaient en guerre et 11 autres souffraient de graves troubles politiques. Aujourd'hui, s'il est vrai que les conflits en Somalie et dans la région soudanaise du Darfour sont en tête de liste sur l'agenda international, d'autres, tels que la guerre entre le Nord et le Sud du Soudan et les guerres civiles en Angola, en Sierra Leone et au Libéria, de même qu'en République démocratique

du Congo, ont été résolus, et de nombreux autres conflits sont en cours de règlement.

6. Dans mon rapport de 1998, je recommandais, entre autres mesures, que la communauté internationale envisage de nommer des médiateurs spéciaux ou des commissions spéciales pour rendre les sanctions plus efficaces, arrêter la prolifération des armes légères, déployer des forces de maintien de la paix multinationales de concert avec des forces régionales et sous-régionales et renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Afrique elle-même. Certaines de ces mesures ont été mises en œuvre et ont contribué pour beaucoup à réduire le nombre et l'intensité des conflits en Afrique.

7. En fait, la plus grande efficacité de la communauté internationale, y compris des pays africains eux-mêmes, et leur volonté d'intervenir dans les conflits pour maintenir la paix, ont énormément contribué à contenir les conflits violents. Les Nations Unies ont actuellement 13 opérations de maintien de la paix, missions politiques spéciales et bureaux d'appui à la consolidation de la paix en Afrique. Au cours des 10 dernières années, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues plus complexes et sont à présent dotées de mandats plus vastes qui couvrent notamment les droits de l'homme, la protection des femmes et des enfants, l'administration publique, le relèvement, le retour des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés, l'état de droit, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et la réforme du secteur de la sécurité.

8. Il convient toutefois de souligner ici que si la situation sécuritaire s'est améliorée, une grande partie du mérite en revient à l'Afrique. En 2002, l'Organisation de l'unité africaine a laissé la place à une organisation fondamentalement réaménagée, plus efficace et plus proactive, l'Union africaine. En quelques années, celle-ci a réalisé des progrès considérables dans l'élaboration de l'architecture africaine de paix et de sécurité, composée d'instruments, d'institutions et de processus visant à prévoir, prévenir, gérer et résoudre les conflits. Cette architecture comprend notamment le Conseil de paix et de sécurité africain, un Conseil des Sages, un système d'alerte rapide à l'échelle du continent et l'ébauche d'une force africaine d'intervention. Les mécanismes de gestion des conflits des organisations régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui offrent une capacité supplémentaire en matière de paix et de sécurité, en sont d'importants éléments constitutifs. L'Union africaine, diverses organisations sous-régionales et un certain nombre de gouvernements participent plus activement à la mobilisation de forces militaires pour les missions de maintien de la paix et au désamorçage des crises politiques avant qu'elles ne dégénèrent en violence généralisée.

9. Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine a été renforcé par la signature, en 2006, de la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre les deux organisations, tandis que des efforts sont en cours pour établir un programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, qui envisage notamment une coopération intensifiée dans toutes les phases de la gestion des conflits, l'alerte rapide et la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, la reconstruction après les conflits, ainsi que la consolidation de la paix et les droits de l'homme. L'ONU et l'Union africaine ont, depuis 2004, renforcé la coopération dans le contexte de crises comme celles au

Darfour et en Côte d'Ivoire, et redéfini la portée et la teneur de leur collaboration en matière de gestion des conflits.

10. La coopération a également amené des résultats positifs au niveau régional. Par exemple, en novembre 2004, la première Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, organisée sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine, a adopté la Déclaration de principes de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuie actuellement la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs signé en décembre 2006, et apporte un appui institutionnel et en matière de capacité au nouveau secrétariat de la Conférence pour les Grands Lacs que l'on vient d'établir à Bujumbura.

11. L'ONU s'est également attaquée à la nécessité d'adapter sa structure et ses méthodes aux nouvelles réalités. La Commission de consolidation de la paix a été créée pour appuyer les efforts de consolidation de la paix après les conflits d'une façon plus soutenue, plus cohérente et plus efficace. C'est le seul organe important à inclure des représentants du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; il illustre une nouvelle approche au renforcement de la cohérence et de la coordination entre les principaux organismes des Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix, du relèvement et de la reconstruction après les conflits.

12. On continue de s'efforcer de maîtriser le commerce illicite d'armes légères qui attise les conflits armés et exacerbe la criminalité organisée et l'instabilité en Afrique. En juin 2006, à Abuja, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont signé la Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, qui remplaçait le moratoire volontaire établi en 1998.

13. L'acheminement de l'aide humanitaire en Afrique est resté un problème tout au long de la décennie. De violents conflits et de graves catastrophes naturelles, entraînant de vastes mouvements de réfugiés, ont mis à rude épreuve les capacités des organismes de secours, tant onusiens qu'africains, et forcé la communauté humanitaire à repenser les paramètres et les structures opérationnelles des opérations de secours afin de mieux coordonner la sécurité, le développement humain et l'aide humanitaire. De nouveaux donateurs sont apparus sur la scène; l'opinion publique se mobilise de plus en plus sur des questions humanitaires, et l'on a testé de nouvelles méthodes de travail. En 2006, l'opération de secours humanitaire la plus vaste du monde est restée très fragile dans la région soudanaise du Darfour, tandis que bien d'autres problèmes perdurent dans la région.

14. Malgré cette évolution positive, maintenir la paix et la stabilité en Afrique est une tâche aujourd'hui menacée par des problèmes dont on aurait difficilement pu imaginer l'ampleur il y a 10 ans. Il s'agit notamment de la prévalence croissante des maladies infectieuses comme le VIH/sida, des effets du réchauffement de la planète et du changement climatique, des taux extrêmement élevée de chômage des jeunes, du trafic d'êtres humains, des déplacements massifs de population et de l'apparition de réseaux terroristes et de l'activité croissante de la criminalité transnationale organisée. En fait, l'une des principales caractéristiques d'un conflit contemporain est qu'on y trouve entremêlée la criminalité, en particulier la criminalité transnationale organisée, et qu'on tend à voir apparaître un niveau élevé de criminalité dans la période suivant le conflit. Ces dynamiques compliquent les

efforts de prévention des conflits et de reconstruction. Le maintien des tendances positives, tant en ce qui concerne la prévention des conflits que la reconstruction après un conflit, continuera de dépendre d'une bonne appréhension des problèmes, de la volonté politique de résoudre ces problèmes, et des ressources nécessaires pour y apporter une réponse adéquate.

B. Bâtir une paix durable et promouvoir la croissance économique

15. Dans mon rapport de 1998, j'ai souligné les problèmes associés aux distorsions à long terme de l'économie politique africaine et à l'administration totalitaire héritée du colonialisme, qui ont aidé à mettre en place des formes hautement personnalisées de gouvernement dans certaines parties du continent. J'ai cité le fait qu'il n'y avait généralement pas de moyens pacifiques de remplacer les personnes au pouvoir et la politisation souvent violente de l'ethnicité parmi les importants facteurs qui entravent le développement et empêchent les populations africaines de tirer pleinement parti de leurs droits et de leurs possibilités.

16. Pour faire face à ces problèmes, j'ai demandé notamment de nouvelles sources de financement et une meilleure utilisation des ressources existantes, l'élimination des barrières commerciales aux produits africains et la promulgation de mesures concernant le commerce et la dette pour permettre à l'Afrique de générer et de mieux investir ses propres ressources. J'ai aussi demandé aux donateurs et aux partenaires commerciaux d'envisager d'ouvrir les marchés internationaux et de restructurer l'aide internationale pour offrir des chances égales aux entreprises et aux produits africains¹.

17. Depuis mon rapport initial, la situation économique et politique qui provoquait troubles et tensions dans le passé s'est considérablement améliorée. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui est un nouveau cadre stratégique de développement géré et contrôlé par l'Afrique, a été lancé en 2001. Ce Partenariat vise à éliminer la pauvreté et à placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables, et est de plus en plus reconnu comme étant le schéma directeur pour l'avenir de la région.

18. D'après le rapport de 2006 intitulé « World Economic Situation and Prospects » (situation et perspectives de l'économie mondiale) publié par le Département des affaires économiques et sociales, en termes généraux l'Afrique va vers la prospérité économique avec un taux de croissance de 6 % escompté en 2007, contre 5,6 % en 2006. Certes, la croissance satisfaisante que connaît depuis peu l'Afrique représente un retournement spectaculaire par rapport aux précédentes décennies de stagnation économique, mais elle reste insuffisante pour atteindre le taux de croissance de 7 % requis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

19. La croissance en Afrique est fortement concentrée sur une gamme relativement étroite d'exportations de produits de base, ce qui rend les économies africaines

¹ On trouvera l'examen détaillé des progrès dans ce domaine dans mon cinquième rapport intermédiaire d'ensemble sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'appui international à ce partenariat (A/62/___).

extrêmement vulnérables aux facteurs exogènes. En 2005, l'Afrique a reçu un montant record d'investissements étrangers : 31 milliards de dollars, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2004, et l'on s'attend à ce que les chiffres de 2006 dépassent ceux de 2005. Toutefois, la croissance économique a, dans certains cas, exacerbé les problèmes de cohésion économique et sociale.

20. Parmi les recommandations formulées dans mon rapport de 1998, j'ai encouragé les pays africains à promouvoir le respect des droits fondamentaux de la personne et l'état de droit, de même que la transparence et la responsabilité dans l'administration publique, et à créer un environnement propice au progrès socioéconomique afin de promouvoir la paix et le développement durables sur le continent.

21. De plus en plus, les pays africains organisent des élections démocratiques, les succès les plus récents étant le déroulement pacifique des élections présidentielles en République démocratique du Congo, qui ont marqué un tournant décisif dans le règlement de l'un des conflits les plus longs et les plus meurtriers d'Afrique. Depuis 2002, on a assisté à plus de 50 élections sur le continent, et aux termes de la Déclaration de Lomé de juillet 2000, l'Union africaine s'est engagée à s'opposer à tout changement anticonstitutionnel de gouvernement dans un État membre.

22. Toutefois, la communauté internationale se rend compte que la bonne gouvernance implique beaucoup plus que la tenue d'élections démocratiques. Il y a besoin pressant de renforcer la capacité administrative, d'assurer l'indépendance du système judiciaire et de promouvoir la transparence et la responsabilité au niveau national. Pour améliorer la gouvernance, les dirigeants africains ont mis en place le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui est un outil d'autocontrôle et d'évaluation volontaires ouvert à tous les membres de l'Union africaine. À ce jour, 26 États membres de l'Union ont adhéré au Mécanisme, et cinq pays ont déjà achevé le processus d'évaluation qui exige la conformité aux principes, codes et normes des déclarations de base du Nouveau Partenariat sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, et sur le développement socioéconomique.

23. Les 10 dernières années ont vu une réorientation progressive mais profonde des normes mondiales concernant l'usage de la force et de la violence dans les relations entre États. L'état de droit est devenu de plus en plus la pièce maîtresse de tous les processus d'élaboration de politiques. Les pays africains se sont engagés à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, à protéger les civils en période de conflit et à respecter le droit international dans leurs relations. Vingt-neuf pays africains sont devenus parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et le Procureur de la Cour a ouvert des enquêtes dans plusieurs pays africains. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a engagé des poursuites contre l'ancien Président du Libéria, et l'Union africaine a déclaré nettement qu'elle ne tolérerait pas de violations graves du droit international humanitaire.

24. Pourtant, malgré tous ces progrès, il reste encore de graves problèmes à résoudre. La pauvreté extrême, alliée au manque d'accès à l'éducation de base, aux soins de santé et à une nutrition adéquate, continue d'empêcher des millions de jeunes Africains doués et prometteurs de remplir leur potentiel. Au moins 200 millions de personnes sur le continent ont faim tous les jours, et il faudra accroître considérablement la production agricole pour répondre à leurs besoins. Bien que les organisations de la société civile se soient révélées des partenaires

essentiels dans l'amélioration de la paix et de la sécurité sur le continent, la pénurie aiguë de capacité et de financement les empêche de s'engager et de participer davantage aux processus de prise de décisions nationaux, régionaux et panafricains. En outre, malgré des progrès notables, il faut encore renforcer l'appui à la participation des femmes, y compris dans un rôle de direction, aux négociations de paix et à la consolidation de la paix après les conflits.

II. Les derniers faits nouveaux dans la lutte contre les causes des conflits

25. Au cours de la période considérée (2006-2007), les organismes des Nations Unies ont continué de donner suite aux recommandations formulées dans mon rapport de 1998 qui les concernaient. Le système des Nations Unies a de plus en plus adapté ses programmes et ses priorités au nouveau contexte africain, en apportant un appui aux gouvernements, aux organisations régionales et sous-régionales et à la société civile se trouvant confrontés à des problèmes en cours ou naissants en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de développement économique, d'aide humanitaire et de renforcement des capacités. Certains organismes en particulier et le système dans son ensemble sont en train de redéfinir leur partenariat avec l'Afrique compte tenu des profondes transformations que le continent et ses institutions ont connues ces quelques dernières années, allant au-delà de l'assistance au développement et en cas de crise en ouvrant une coopération plus large mettant en jeu des questions d'intérêt et de préoccupation politiques communs.

A. La prévention des conflits, le rétablissement de la paix et les affaires humanitaires

1. La médiation et la prévention

26. La médiation par des tierces parties s'est révélée être l'un des moyens les plus importants dont disposent les Nations Unies pour prévenir et résoudre des conflits meurtriers partout dans le monde. Le Département des affaires politiques a créé le Groupe d'appui à la médiation pour renforcer la capacité de l'ONU d'appuyer la médiation et les bons offices. Cette initiative est issue du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), dans lequel les chefs d'État et de gouvernement se déclaraient conscients de l'importance que revêtaient mes bons offices, notamment pour la médiation des différends. En octobre 2006, le Groupe a organisé au Cap (Afrique du Sud), en collaboration avec le Centre for Conflict Resolution (Centre pour le règlement des conflits) et l'Union africaine, un séminaire au cours duquel les médiateurs ont été invités à réfléchir sur leurs expériences et à déterminer les aspects clefs de l'appui à la médiation. Le Groupe et d'autres organismes ont souligné l'importance de l'inclusivité comme concept essentiel du règlement des conflits, tant quant au fond dans les structures de gouvernement que du point de vue de la procédure dans les processus de négociation de paix. Le Groupe a lancé le site Web United Nations Peacekeeper en octobre 2006, qui comporte une base de données sur les accords de paix et toute une gamme d'autres outils à l'intention des spécialistes du rétablissement de la paix. On travaille actuellement à mettre en place une équipe de réserve d'experts de la

médiation qui se tiendront prêts en permanence à aider les efforts de rétablissement de la paix partout dans le monde.

27. Les envoyés spéciaux que j'ai dépêchés dans plusieurs pays ont continué d'offrir discrètement, au moment voulu, des services de facilitation pour empêcher les tensions de dégénérer en conflit ouvert. Par exemple, les élections en Gambie se sont déroulées dans le calme en septembre 2006, malgré une période initiale de débats politiques tendus et polarisés. Nombre de protagonistes dans le pays ont attribué une partie de ce succès aux travaux de mon Envoyé spécial en Gambie, qui a joué le rôle de médiateur et de facilitateur avant, pendant et après les élections.

2. Les négociations de paix

28. En août 2006, le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur ont signé un accord de cessation des hostilités à Juba (Sud-Soudan). L'ONU, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a apporté son appui aux efforts de médiation déployés sous direction africaine dans le nord de l'Ouganda. Le 1^{er} décembre 2006, un envoyé spécial pour les zones victimes de l'Armée de résistance du Seigneur a été nommé et doté d'un très vaste mandat pour appuyer le processus de paix et rallier l'appui des pays de la région au processus de réconciliation nationale dans le nord de l'Ouganda.

29. Dans un climat de tension et de violence, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a poursuivi ses activités de promotion de la paix et de la réconciliation nationale dans le pays. Il a appuyé les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Ligue des États arabes et l'Union africaine pour promouvoir un règlement pacifique de la crise somalienne. Mon Représentant spécial a joué un rôle clef dans la promotion d'une approche coordonnée et concertée entre les membres de la communauté internationale à l'appui des efforts de paix en Somalie, notamment par le biais du Groupe international de contact sur la Somalie créé en 2006.

3. La coordination humanitaire

30. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de faciliter la coordination humanitaire régionale en utilisant les services du Comité permanent interorganisations pour donner des conseils d'orientation politique et technique générale à des groupes spéciaux, aux équipes de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires. Il a entrepris une analyse de situation dans la région de l'Union du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire et encouragé la mise en commun d'informations avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région. Ses travaux dans la région du fleuve Mano visent à consolider la paix et la sécurité, à promouvoir les mesures d'alerte rapide, à faire face à l'épidémie de VIH/sida et à renforcer la restauration et la protection de l'environnement dans la région. De plus en plus, les activités humanitaires permettent au système des Nations Unies de détecter les crises potentielles dès les premiers signes.

B. Le maintien de la paix

1. La Côte d'Ivoire

31. L'Organisation des Nations Unies a continué de jouer un rôle central au niveau des pays pour harmoniser les initiatives et coordonner l'appui de la communauté internationale, en particulier du fait qu'elle préside le Groupe de travail international et par la présence de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) sur le terrain. On s'est efforcé en 2006 de renforcer la coopération de différents protagonistes sur les questions humanitaires, en particulier la protection des civils en Côte d'Ivoire. Deux réunions de haut niveau des dirigeants ivoiriens et d'autres pays de la région ont été convoquées en 2006 pour essayer de régler les problèmes qui subsistent au cœur du conflit et appuyer les initiatives de paix et de médiation. Le 4 mars 2007, le dialogue entre le Président de la Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles, facilité par le Burkina Faso, a débouché sur la signature d'un nouveau plan d'ensemble élaboré par les parties elles-mêmes : l'Accord de Ouagadougou, qui a marqué un tournant décisif dans le processus de paix.

2. Le Libéria

32. Dans le cadre de l'application du principe des missions intégrées, la coordination entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'équipe de pays des Nations Unies s'est faite sous la direction de mon Représentant spécial en sa qualité de coordonnateur des opérations des Nations Unies au Libéria. On a mis en application le principe de la responsabilité sectorielle du Comité permanent interorganisations au Libéria en 2006 comme cadre permettant de faire travailler ensemble les Nations Unies, le Gouvernement et d'autres partenaires de façon à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et la prévisibilité des interventions humanitaires. Certes, le relèvement du Libéria a beaucoup progressé, mais certaines régions isolées et certains groupes vulnérables continuent d'avoir un besoin urgent d'aide humanitaire.

33. Après l'investiture du nouveau gouvernement en janvier 2006, la MINUL a mis en place une équipe de travail sur l'état de droit qui est devenue par la suite le pilier Gouvernance et état de droit du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Gouvernement se sont également réunis sous les auspices du Comité directeur de la gouvernance économique, qui suit les progrès de la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Le pays a considérablement avancé sur la voie du rétablissement de la paix et de la stabilité et, au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a levé l'interdiction frappant le commerce des diamants et du bois d'œuvre et a ajouté d'autres exceptions aux embargos sur les armes.

3. La Sierra Leone

34. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a continué de suivre l'évolution de la situation dans la sous-région, notamment le différend entre la Guinée et la Sierra Leone à propos de Yenga, ainsi que d'autres faits nouveaux survenus dans le cadre de l'Union du fleuve Mano. Le Bureau travaille à la mise en place d'un réseau de médiateurs comprenant les forces nationales de sécurité, les conseillers locaux, les chefs traditionnels et les organisations de la société civile.

35. Dans le domaine du règlement des conflits, le BINUSIL a participé à la médiation entre le parti au pouvoir et d'autres grands partis politiques. Il a également facilité la négociation et la signature du code de conduite en matière d'élections à l'usage des partis politiques et l'élaboration du code de conduite à l'usage des médias dans le même domaine, et aidé la Commission d'enregistrement des partis politiques à encourager un dialogue constructif entre lesdits partis. Dans le cadre de la stratégie de consolidation de la paix après les conflits, le Bureau travaille activement à des initiatives sociales et économiques dans les domaines de l'emploi des jeunes, de la santé et du développement des infrastructures. Il aide le Gouvernement sierra-léonais et l'équipe d'évaluation de la Commission de consolidation de la paix à déterminer les domaines prioritaires à aborder dans le Pacte sierra-léonais. Le 1^{er} mars 2007, le Secrétaire général a annoncé qu'un montant de 35 millions de dollars imputé sur le Fonds pour la consolidation de la paix avait été affecté à la Sierra Leone.

4. Le Soudan

36. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a continué à offrir ses bons offices et son appui politique à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment en faisant baisser les tensions dans la zone fortement militarisée de Phom el-Zeraf dans le Haut-Nil, dans la région d'Abyei et à Malakal après une flambée des hostilités en novembre 2006. L'Accord de paix pour le Soudan oriental a été signé en octobre 2006. En juillet 2006, on a déclaré que le déploiement de l'Armée populaire de libération du Soudan était achevé, et des progrès considérables ont été accomplis dans le redéploiement des forces armées soudanaises hors du Sud-Soudan, dont l'achèvement était prévu pour juillet 2007.

37. Un soutien technique et un appui au renforcement des capacités ont été apportés au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan, avec la formation de plus de 18 000 juges, avocats et membres de la force publique et de la société civile à des questions touchant la bonne gouvernance et les droits de l'homme. La MINUS a aussi lancé un programme de contrôle communautaire, y compris dans des camps de personnes déplacées, et a continué de préconiser la réforme du système correctionnel.

38. Afin d'aider le Gouvernement du Sud-Soudan à assurer des services sociaux, plusieurs organismes des Nations Unies ont collaboré pour fournir des bureaux et du matériel et assumer les dépenses d'exploitation dans chacune des 10 capitales du Sud-Soudan, et aidé le Gouvernement à assurer le retour, dans des conditions de sécurité, d'environ 20 000 personnes déplacées et 25 000 réfugiés. Les activités de lutte antimines, notamment la neutralisation de plus de 135 000 mines et restes explosifs, a facilité le retour de la population dans le Sud.

5. Le Darfour (Soudan)

39. L'ONU a prévu deux phases d'appui à l'Union africaine, le module d'appui léger et le module d'appui renforcé. Le premier, qui se compose de personnel consultatif policier et militaire, de matériel et d'équipement à l'intention de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), est pour la plus grande partie en place. Depuis le 28 décembre 2006, l'ONU a déployé du personnel militaire, des conseillers de police et du personnel civil à El Fasher, Nyala et d'autres parties du Darfour. L'achèvement de la première phase dépend de contributions d'États

Membres pour parer au manque d'officiers d'état-major et de véhicules blindés de transport de troupes. Le manque de sécurité et l'inadéquation de l'infrastructure au Darfour et dans les camps de la MUAS sont parmi les principaux problèmes faisant obstacle à la pleine application du module d'appui léger.

40. La mise en œuvre de la deuxième phase, le module d'appui renforcé, qui inclura une gamme de facilitateurs, trois unités de police constituées, du personnel civil et d'appui à la mission, a commencé le 16 avril 2007, après que le Gouvernement soudanais ait accepté les propositions de l'ONU et de l'Union africaine et que le Conseil de sécurité ait approuvé le module d'appui renforcé, tel que présenté dans ses grandes lignes dans mon rapport du 23 février 2007 (S/2007/104). Le 12 juin 2007, le Gouvernement a accepté d'appuyer inconditionnellement le déploiement au Darfour d'une force de maintien de la paix à composition hybride ONU-Union africaine, à l'issue de pourparlers à Addis-Abeba qui ont permis de préciser le mandat, la structure, les composantes et les tâches de la force. L'ONU et l'Union africaine se sont engagées à chercher à envoyer d'abord des troupes africaines et, lors de sa visite à Khartoum, le Conseil de sécurité a fait savoir qu'il tenterait d'imputer le financement de l'opération sur le budget de maintien de la paix de l'ONU.

6. La République démocratique du Congo

41. Après l'élection du Président, de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée provinciale en République démocratique du Congo, l'Assemblée nationale est entrée en fonctions le 22 septembre 2006. Le Président Joseph Kabila a été investi le 6 décembre 2006, ce qui représentait l'aboutissement officiel du processus de transition envisagé dans l'Accord global et inclusif de 2002. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, en particulier dans la région de l'Ituri, où 4 500 combattants bénéficieront du programme. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a poursuivi ses activités de renforcement de la capacité de la police nationale congolaise en procédant à la formation de plus de 43 000 agents de police, de façon à assurer la sécurité pendant et après les élections nationales. Il reste toutefois de nombreux problèmes sécuritaires dans la partie est du pays.

C. La consolidation de la paix après les conflits

42. Les efforts de consolidation de la paix après les conflits déployés par les Nations Unies pour empêcher la reprise des hostilités armées sont en cours d'élargissement. Le fait que l'on a reconnu le lien inextricable entre paix et développement a ouvert la voie à l'intensification de la coopération et de la coordination entre différents protagonistes (gouvernements, organismes des Nations Unies, société civile). Les questions touchant les droits de l'homme, la gouvernance, l'état de droit, les femmes, les enfants, les jeunes et le développement économique sont traitées de façon de plus en plus intégrée et globale. Le problème essentiel concernant la consolidation de la paix demeure la mobilisation d'un appui international constant et suffisant, y compris le financement et les ressources, ainsi que l'engagement politique.

1. Les stratégies de consolidation de la paix et de relèvement après les conflits

43. La Commission de consolidation de la paix est devenue pleinement opérationnelle en 2006. En février 2007, elle a convenu du concept de base d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix dans son processus d'élaboration. Cette approche permettra de mettre en place un cadre agréé pour noter officiellement les engagements du pays à l'examen, de la Commission et d'autres partenaires, et d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination des efforts. Durant sa première année de fonctionnement, la Commission s'est surtout attachée à élaborer une stratégie intégrée de consolidation de la paix pour le Burundi, qui a été achevée en juin 2007, et pour la Sierra Leone. L'élaboration du Pacte sierra-léonais, cadre de l'engagement de la Commission, sera achevée et entérinée après les élections présidentielles et parlementaires en août 2007.

44. Le Département des affaires politiques, par l'intermédiaire de ses bureaux d'appui à la consolidation de la paix en République centrafricaine et en Guinée-Bissau, a continué d'aider les gouvernements de ces pays en leur apportant un appui technique crucial pour renforcer les capacités des institutions publiques.

2. Les femmes et la paix et la sécurité

45. Les bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et en Guinée-Bissau ont continué de mener des activités visant à renforcer la capacité et à accroître la participation des femmes dans les processus touchant la paix, la sécurité et les élections, en organisant des réunions de travail et des séminaires à l'intention des femmes locales et des membres du gouvernement. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone appuie l'initiative visant à réaliser l'égalité de représentation des femmes au Parlement, dans d'autres organes législatifs et à des postes publics. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a suivi de près les initiatives de paix dans les pays en conflit aux fins d'assurer la participation et la représentation des réfugiées dans les négociations de paix, par exemple au Soudan.

46. Au cours de la période considérée, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a pris l'initiative de former de nouveaux partenariats et d'en rassembler les participants et a apporté son soutien aux mouvements et organisations de femmes dans toute l'Afrique en fournissant des outils de renforcement des capacités et d'élaboration de stratégies. Au Burundi, le Fonds a appuyé la participation de femmes de la société civile à tous les groupes techniques participant au processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour assurer qu'il y soit pleinement tenu compte des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes.

47. En ce qui concerne la promotion d'une justice respectueuse des femmes, UNIFEM a apporté un appui technique à la Réunion de haut niveau sur « Les partenariats à mettre en place pour promouvoir la justice pour les femmes dans les pays sortant d'un conflit », qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) les 22 et 23 mars 2007. En avril 2007, le Fonds a lancé un programme intitulé « Supporting women's engagement in peacebuilding and preventing sexual violence in conflict: community-led approaches », destiné à aider les femmes, au sein de leurs communautés, à consolider la paix et à empêcher les violences sexuelles pendant et après les conflits, qui sera appliqué au Libéria, en Ouganda et au Rwanda. Dans ce dernier pays, UNIFEM a contribué pour beaucoup à mettre en place un bureau de

lutte contre la violence sexiste au quartier général de la police nationale pour intervenir dans les cas de violence de ce type et les prévenir. Tout cela contribue aux efforts nationaux déployés pour modifier les attitudes de la communauté sur les questions touchant la violence sexiste et les droits des femmes.

3. Les enfants et les jeunes

48. En 1996, Graça Machel, dans son rapport sur l'impact des conflits armés sur les enfants (A/51/306), proposait à la communauté internationale d'exécuter un programme d'action détaillé en vue d'améliorer la protection et la prise en charge des enfants touchés par les conflits armés. On a beaucoup progressé au cours des 10 dernières années, notamment avec l'élaboration des Protocoles facultatifs (2000), les programmes de démobilisation et de réintégration à l'intention des enfants et la poursuite des auteurs de violations devant des tribunaux internationaux. Mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé ensemble une étude stratégique du rapport Machel, dont les résultats seront présentés à l'Assemblée générale en octobre 2007.

49. En 2006, l'UNICEF a aidé à mettre en place un mécanisme permettant de rassembler des informations fiables sur le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan, l'objectif étant d'intégrer les besoins des jeunes après les conflits dans les plans de développement national. En avril 2007, l'UNICEF a lancé une enquête menée par des jeunes sur l'impact des conflits armés sur les enfants sur son site Web, La voix des jeunes, pour que soient prises en compte les voix des enfants et des jeunes lors de l'examen stratégique du rapport Machel.

50. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a convoqué en Namibie, en novembre 2006, une réunion de groupes d'experts sur le thème des jeunes en Afrique et de leur participation en tant que partenaires à la paix et au développement dans les pays sortant d'un conflit aux fins d'analyser la complexité des problèmes et les défis qui confrontent les jeunes après un conflit en Afrique. On y a proposé des stratégies et des mécanismes pour inclure les jeunes en tant que parties prenantes centrales et protagonistes essentiels dans le relèvement, la réconciliation et la reconstruction de communautés déchirées par la guerre et dans la contribution au développement durable de leur pays. Cette réunion a été organisée en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales.

51. En juin 2006, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, le Département des affaires économiques et sociales a organisé un atelier sur le renforcement des capacités concernant l'épanouissement de la jeunesse en Afrique. L'objectif de cet atelier était de partager les connaissances et les compétences des experts avec des jeunes de diverses organisations non gouvernementales. Il a aidé à élaborer des politiques et des programmes d'inclusion des jeunes dans la prise de décisions et à étudier les problèmes des jeunes dans le domaine du développement en ce qui concerne l'emploi, l'éducation et la santé, y compris le VIH/sida.

4. L'état de droit

52. Comme suite aux recommandations formulées dans le Document final du Sommet mondial de 2005, le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit

a été créé le 24 novembre 2006, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, pour aider à assurer la cohérence des politiques dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour les pays sortant d'une situation de conflit, la tâche d'inspirer la confiance dans les systèmes juridique et judiciaire est cruciale si l'on veut instaurer les conditions voulues pour une paix et un développement durables.

53. Les missions des Nations Unies sur le terrain se sont vu de plus en plus confier des mandats concernant l'état de droit pour aider à renforcer la capacité des institutions nationales. Il y a actuellement des missions dotées d'une composante État de droit dans six pays d'Afrique (République démocratique du Congo, Libéria, Sierra Leone, Burundi, Côte d'Ivoire et Soudan). Ces missions apportent aux gouvernements l'aide et l'appui juridiques nécessaires pour établir une infrastructure judiciaire ou pour renforcer les institutions policières et les systèmes carcéraux. Au Libéria, la MONUL a aidé des homologues nationaux à élaborer une stratégie de réforme judiciaire et à rétablir des tribunaux dans tout le pays. Le travail de la mission a énormément aidé à l'élaboration d'une loi criminalisant le viol et d'une loi assurant l'autonomie budgétaire du système judiciaire.

54. L'ONUCI a donné des conseils aux autorités nationales sur le cadre juridique de l'identification nationale, et a appuyé et suivi le processus d'inscription en prévision des élections. En République démocratique du Congo, la MONUC a assuré une formation aux juristes, avocats et procureurs et aidé le Gouvernement à réformer le système de justice militaire pour l'adapter aux normes internationales. La MONUC a aussi conseillé les autorités nationales sur la mise en place de systèmes d'appui des victimes et des témoins.

5. Les armes légères

55. Le commerce illicite d'armes légères continue d'attiser des conflits violents et de déstabiliser des régions entières, mais des mesures concrètes sont adoptées pour prévenir, combattre et éliminer ce trafic meurtrier. En juin 2006, la CEDEAO a transformé son moratoire sur les armes légères en une convention contraignante sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Le PNUD a aidé la CEDEAO à appliquer la Convention dans le cadre du programme de contrôle des armes légères de la Communauté et travaille également avec cette dernière à la préparation d'une conférence régionale sur les armes légères.

56. Le Bureau des affaires de désarmement a aidé la Communauté économique des États d'Afrique centrale à élaborer un instrument juridiquement contraignant pour le contrôle des armes légères en Afrique centrale et aussi à instituer un code de conduite à l'intention des forces de sécurité et de défense de la sous-région. En 2006, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a lancé le programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique dans le but de promouvoir la paix et de renforcer la stabilité de l'État en établissant un code d'éthique qui régirait le comportement des forces armées et des forces de sécurité envers les civils.

6. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration

57. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration effectifs des ex-combattants demeure une priorité si l'on veut assurer le succès des initiatives de consolidation de la paix à long terme. Décembre 2006 a vu la mise en place des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration élaborées

collectivement par 15 organismes des Nations Unies. Il s'agit d'un ensemble global de politiques, de directives et de procédures recouvrant 24 domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration qui établit une approche intégrée des Nations Unies à la planification, la gestion et la mise en œuvre des processus en question.

58. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé la deuxième Conférence internationale sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la sécurité en Afrique, qui s'est tenue en République démocratique du Congo en juin 2007. La Conférence a défini quatre grands domaines sur lesquels les praticiens et les décideurs devraient concentrer leurs travaux : le rapport entre le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur sécuritaire, la justice transitionnelle, les enfants et les femmes associés aux forces armées, et les groupes et combattants armés en territoire étranger. Les praticiens ont avancé des recommandations concrètes pour une formulation efficace de politiques et de stratégies opérationnelles pour améliorer les programmes dans ce domaine. La Conférence a réuni les praticiens de 23 pays africains et leur a donné l'occasion de partager leurs données d'expérience.

7. Le VIH/sida

59. Le risque de propagation du VIH est particulièrement élevé dans les situations d'après conflit, car il y a alors davantage de liberté de mouvement et d'interaction entre différentes communautés, sans compter la démobilisation des forces armées. Le Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA) a contribué à confronter les problèmes liés au VIH lors de missions d'évaluation des besoins après un conflit, notamment en Somalie et au Soudan.

60. Un module consacré spécifiquement au VIH a été mis au point dans le cadre des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (voir par. 57 ci-dessus). Des missions interorganisations ont été entreprises pour mettre à l'essai ce module au Soudan et en Côte d'Ivoire. Durant la période considérée, ONUSIDA a continué d'appuyer le Département des opérations de maintien de la paix et les organismes nationaux de sécurité dans leur programmation en matière de sida. Le Département poursuit activement l'examen de sa politique concernant le sida dans le maintien de la paix, et toutes les missions continuent d'être dotées de conseillers politiques ou de coordonnateurs en matière de sida.

8. Les droits de l'homme

61. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme apporte son soutien aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales sur tout le continent par l'intermédiaire des composantes Droits de l'homme des opérations de maintien de la paix ainsi que par des programmes d'assistance technique aux niveaux national et régional. Le Haut-Commissariat appuie également les principales parties prenantes participant aux négociations de paix de Juba et établit des études qualitatives sur la responsabilité et la réconciliation dans le nord de l'Ouganda. Un réseau de contrôle du respect des droits de l'homme a maintenant été mis en place dans certaines régions de l'Ouganda touchées par des conflits, ce qui a renforcé la capacité nationale et locale de contrôler les violations des droits de

l'homme commises dans le cadre de conflits et de prendre les mesures consécutives requises.

62. Au Soudan, la composante Droits de l'homme de la MINUS a aidé l'Assemblée nationale à modifier des articles de la loi pénale et loi sur les preuves. En Sierra Leone, la création de la Commission nationale des droits de l'homme en décembre 2006 a ouvert la voie à la formulation d'un plan d'action national pour la promotion et la protection des droits fondamentaux. La loi habilite la Commission nationale des droits de l'homme à suivre l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et à examiner la législation pour veiller à la protection adéquate des droits de la personne. Au Burundi, le code pénal a été révisé pour abolir la peine capitale.

63. Le 2 mai 2007, la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt frappant l'ancien Ministre d'État de l'intérieur du Gouvernement soudanais, le Ministre d'État aux affaires humanitaires et le chef des milices janjaouid pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le 22 mai 2007, le Procureur de la Cour pénale internationale a annoncé la décision d'ouvrir une enquête en République centrafricaine après que le Gouvernement ait référé la situation au Bureau du Procureur le 22 décembre 2004. On a assisté à un tournant historique le 4 juin 2007, avec l'ouverture à La Haye du procès de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, le Gouvernement néerlandais et la Cour pénale internationale aidant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone à mener le procès.

9. Les risques à la sécurité des réfugiés

64. À la fin de 2006, l'Afrique comptait environ 2,4 millions de réfugiés et 6,8 millions de personnes déplacées dans leur propre pays. Le HCR a continué de leur accorder aide et protection, malgré les difficultés dues aux contraintes financières, logistiques et opérationnelles. En septembre 2006, le HCR a diffusé sur le terrain les Lignes directrices opérationnelles sur le maintien du caractère humanitaire et civil de l'asile.

65. La consolidation de la paix dans plusieurs pays africains a permis au HCR de progresser considérablement dans sa recherche de solutions durables à un certain nombre de situations de déplacement qui s'éternisaient, en particulier dans le cas des réfugiés venant d'Angola, du Burundi, de République démocratique du Congo, du Libéria et du Sud-Soudan et des personnes déplacées en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Libéria. L'élaboration du plan conjoint Gouvernement soudanais/MINUS concernant les rapatriés a facilité le retour librement consenti et dans des conditions de sécurité de 20 000 personnes déplacées entre le nord et le sud du pays.

66. D'importants faits nouveaux politiques comme la tenue réussie d'élections en République démocratique du Congo, les négociations de paix engagées entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur, et l'accord de cessez-le-feu au Burundi entre le Gouvernement et les Forces nationales de libération, ont encouragé des milliers de personnes déplacées à revenir chez elles. Globalement, environ 256 000 Burundais sont rentrés chez eux depuis le début des opérations de rapatriement en 2002, dont quelque 45 000 au cours de l'année passée. De même, le processus de réconciliation au Togo a amélioré les perspectives de rapatriement des réfugiés, dont beaucoup sont rentrés spontanément en 2006.

67. Malheureusement, dans certaines parties du continent l'instabilité a empiré, provoquant de nouveaux déplacements, surtout en République centrafricaine, au Tchad, dans l'est de la République démocratique du Congo et en Somalie. Avec plus d'un demi-million de réfugiés et de personnes déplacées, la région soudanaise du Darfour continue de constituer l'un des plus graves problèmes qui se posent au système des Nations Unies. En 2006, le HCR a vivement engagé le Gouvernement tchadien à essayer d'installer les camps de réfugiés plus loin de la frontière soudanaise, où l'on avait signalé des activités militaires. Le Haut-Commissariat a également appuyé la mise en œuvre d'un mémorandum d'accord sur la sécurité, afin de renforcer la capacité des forces tchadiennes à assurer la sécurité dans les zones d'installation de réfugiés et aux alentours.

D. Le renforcement des capacités en Afrique

68. Au cours des 10 dernières années, les activités de renforcement des capacités et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales africaines se sont approfondies et élargies, processus qu'est venue couronner la signature en novembre 2006, à Addis-Abeba, de la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Dans la foulée des accords antérieurs, cette déclaration établit une structure globale pour l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies aux activités régionales et sous-régionales de renforcement des capacités dans un certain nombre de domaines, notamment les suivants : paix, sécurité et prévention de la criminalité; renforcement des institutions, et affaires politiques et électorales; gouvernance, droits de l'homme et état de droit; consolidation de la paix; intervention humanitaire, relèvement et sécurité alimentaire; questions sociales, culturelles et sanitaires; et protection de l'environnement. En outre, l'ONU élabore actuellement un programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, conformément aux recommandations du Document final du Sommet de 2005.

69. Pendant la période considérée, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres ont participé aux activités de renforcement des capacités menées par l'Union africaine et les ont soutenues de diverses façons, notamment en assurant la formation et en encourageant les échanges de personnel, en mettant en place des capacités d'appui spécialisées et en apportant une assistance technique et financière pour renforcer la capacité des institutions et accélérer leur transformation.

70. Dans le cadre d'un projet multipartite évalué à 10 millions de dollars, l'Union africaine reçoit depuis 2006 l'aide technique et financière du PNUD pour appuyer ses capacités de prévention des conflits, de consolidation de la paix et en matière de sécurité. Le PNUD a également aidé à renforcer les capacités opérationnelles du Conseil de paix et de sécurité africain et de ses institutions connexes comme le Conseil des Sages, la force africaine d'intervention et le système d'alerte rapide à l'échelle du continent. Des experts financés par le PNUD apportent un soutien technique aux négociations de paix de l'Union africaine au Darfour, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Soudan, en Somalie, aux Comores, en République centrafricaine, en Éthiopie et en Érythrée. En 2006, le PNUD a lancé un projet d'assistance préparatoire visant la transformation institutionnelle de la Commission de l'Union africaine.

71. Reconnaissant la nécessité de renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Union africaine, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un programme interdisciplinaire spécialisé visant à apporter un appui global à la capacité africaine dans ce domaine. On a donc créé une équipe multidisciplinaire d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine auprès de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, avec une composante plus réduite à New York, dans le cadre du plan d'action commun du Département des opérations de maintien de la paix. L'équipe aidera l'Union africaine à développer sa capacité institutionnelle de gestion d'opérations multidimensionnelles complexes de maintien de la paix, y compris le développement des capacités opérationnelles de la force africaine d'intervention. L'équipe servira également de point de coordination de l'ensemble des activités de coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et l'Union africaine.

III. Propositions concrètes d'interventions et de plans que l'Organisation des Nations Unies pourrait envisager pour soutenir l'objectif d'une Afrique exempte de conflits en 2010

72. Dans sa résolution 61/230, l'Assemblée générale m'a demandé d'inclure dans le présent rapport des propositions concrètes d'interventions et de plans que l'Organisation des Nations Unies pourrait envisager pour soutenir l'objectif d'une Afrique exempte de conflits en 2010. J'ai donc demandé au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de mener des consultations de vaste portée avec les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec l'Union africaine, pour établir une série préliminaire de propositions à présenter aux États Membres pour examen.

73. Il convient de noter que mes propositions essentielles partent du principe que c'est à l'Afrique, aux niveaux national, régional et à celui du continent, que revient la responsabilité première de l'instauration d'une Afrique exempte de conflits. Les interventions et plans des Nations Unies devraient donc être principalement axés sur l'apport d'un appui effectif aux efforts déployés par l'Afrique elle-même et aux plans et programmes élaborés tant dans le contexte du cadre stratégique de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après les conflits que dans celui des cadres stratégiques multipartites intégrés de consolidation de la paix établis sous l'égide de la Commission de consolidation de la paix.

74. En réponse à la demande de l'Assemblée générale, les organismes des Nations Unies ont avancé toute une série de propositions qui reflètent leurs mandats et leurs expériences divers. Malgré les prodigieux efforts consentis par les partenaires africains et internationaux et les progrès louables dans l'instauration d'une plus grande stabilité sur le continent, la plupart des organismes ont souligné les énormes obstacles qu'il reste à surmonter avant qu'une Afrique exempte de conflits puisse devenir une réalité durable. S'il est vrai que certaines des recommandations formulées dans mon rapport de 1998 restent pertinentes, compte tenu des progrès réalisés dans le continent et de l'apparition de problèmes qu'il était impossible de prévoir il y a 10 ans, il sera nécessaire d'établir un plan stratégique à long terme actualisé pour atteindre cet objectif. À plus court terme, les organismes des Nations Unies proposent les mesures suivantes :

a) Intensifier l'engagement du système des Nations Unies à appuyer l'Union africaine conformément à la demande formulée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 concernant un programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine;

b) Exploiter pleinement la force des Nations Unies dans le domaine normatif pour faire avancer les négociations visant à élaborer un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales en matière d'importation, d'exportation et de transfert d'armes classiques;

c) Élaborer une stratégie coordonnée pour que le système des Nations Unies contribue à placer l'emploi et la création de revenus au cœur des opérations initiales de relèvement et de transition, notamment la remise en état de l'infrastructure, ce qui aurait un effet multiplicateur sur les perspectives de relèvement;

d) Étayer la capacité des institutions africaines d'intensifier la coopération et l'intégration régionales, de façon à renforcer la confiance et à promouvoir des relations économiques qui bénéficient à tous les pays, y compris un meilleur contrôle de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles;

e) Élaborer et appliquer une stratégie efficace visant à engager et à renforcer la société civile dans les pays sortant d'un conflit, notamment en appliquant de vastes programmes sur la culture de la paix et l'éducation civique, y compris les connaissances budgétaires de base permettant de mieux suivre les activités des institutions gouvernementales; et

f) Faciliter des affectations à court terme de fonctionnaires des Nations Unies dans les domaines concernant l'administration, la gestion, l'information et le développement économique et social afin de renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales africaines.

IV. Conclusions et recommandations

75. Les 10 dernières années ont vu maintes évolutions positives en Afrique. Le nombre de conflits armés a été considérablement réduit; l'Union africaine a été créée et dotée d'un mandat plus large et plus actif que l'Organisation de l'unité africaine qu'elle remplaçait; les partenaires du développement ont renforcé leur engagement stratégique, économique et politique en faveur du continent; l'ONU a créé la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et d'autres organes pour combler certaines des lacunes dans les situations d'après conflit; le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine ont été mis en place comme signe de l'engagement des pays africains eux-mêmes; les pays africains ont commencé à créer des mécanismes nationaux d'alerte rapide et de règlement des conflits; et les organisations non gouvernementales et le public ont joué un rôle de plus en plus important dans la prévention des conflits, le règlement des conflits et le rétablissement de la paix sur le continent.

76. Au cours de la décennie passée, le nombre de partenaires du développement participant aux efforts de paix et de développement de l'Afrique a augmenté. Nul aujourd'hui ne niera le rôle important de la société civile et des organisations locales pour ce qui est de prévenir les conflits violents et de faire face aux séquelles de la guerre. Rares sont ceux qui envisageraient un processus de relèvement

économique sain et à long terme sans la participation du secteur privé, et le rôle important des médias dans la promotion de la paix et de l'entente est aussi largement reconnu.

77. Toutefois, même si les pays et institutions africains sont prêts à résoudre leurs propres problèmes de paix, de sécurité et de développement, cela ne doit pas empêcher la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire à ces efforts. En vérité, une plus grande intervention est nécessaire tant pour renforcer et appuyer les efforts que déploie l'Afrique elle-même pour amener la paix sur le continent que pour s'attaquer aux sources mondiales plus larges des conflits armés. Les institutions africaines travaillent dur pour développer leur capacité de prévoir et de prévenir les crises et d'y répondre, mais une attention et des investissements soutenus des Nations Unies et de la communauté internationale s'imposent à l'appui de ces efforts, compte tenu du fait que c'est toujours au Conseil de sécurité que revient la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

78. En 1998, je me suis efforcé de déterminer les causes des conflits et de recommander les moyens de promouvoir une paix et un développement durables en Afrique. Il est temps d'entreprendre une étude systématique, exhaustive et commune des engagements consentis, des mesures prises, des progrès réalisés et des enseignements tirés dans la prévention des conflits et la promotion de la paix et du développement en Afrique. Dans cette étude, il faudrait déterminer si les recommandations de 1998 sont toujours pertinentes, examiner l'éventail de mandats et de résolutions concernant l'Afrique, et voir s'il serait utile de disposer de mécanismes plus systématiques pour coordonner l'action, suivre les progrès et partager les enseignements acquis. Il va sans dire que rien de tout ce qui précède ne signifie qu'il faille faire une pause dans l'application des engagements en cours ou s'abstenir de prendre d'autres engagements lorsque cela s'impose.

79. Des dispositions institutionnelles appropriées et adéquates à l'Organisation des Nations Unies sont la clef du succès des efforts que nous déployons à l'appui de l'Afrique. J'entends remanier nos activités en assurant une plus grande cohérence institutionnelle entre les principaux organes du Secrétariat s'occupant de questions concernant l'Afrique, et établir à l'échelle du système des dispositions organisationnelles plus solides pour assurer la mise en œuvre intégrale des activités en faveur de l'Afrique. Dans le cadre de cette approche, je chercherai à formuler des mesures stratégiques à l'intention des Nations Unies et de la communauté internationale à l'appui du développement durable dans une Afrique exempte de conflits.
